

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ACCÈS+ CULTURE-SPORT - RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2020-2021. AUTORISATION

Séance du 13 mai 2020

L'an deux mille vingt , le treize mai à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Auffret, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Barrière, M Bouteyre, M Pages, Mme Nardini, M Roucher, M Garnier, M Guichoux, M Cristofoli, M Morisset, M Cases, Mme Durand, Mme Rigaud, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz
M Claudin à Mme Picard
M Dubos à M Auffret
M Alban à Mme Nardini
Mme Rivière à Mme Dumas
M Delpech à M Acquaviva
Mme Demare à Mme Layrisse
M Camacho à M Augé

Absent(s) :

M Barat, M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile Picard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 13 mai 2020
Rendue exécutoire le : 15 mai 2020
Publiée le : 15 mai 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 13 mai 2020

ACCÈS+ CULTURE-SPORT - RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021. AUTORISATION

Mme Vanessa Dumas, Adjointe au maire déléguée à la Culture, à l'animation, aux grands événements, à la vie associative et aux jumelages présente le rapport suivant.

Le dispositif **Accès + Culture-Sport 6-18** mis en place par la Ville, permet de favoriser l'accès aux pratiques artistiques et sportives individuelles pour les enfants et les jeunes issus des familles aux revenus modestes.

La Ville participe ainsi aux frais d'inscription, dans une association culturelle et/ou sportive de Saint-Médard-en-Jalles, pour des familles résidant sur la commune. Les bénéficiaires de cette aide sont des enfants et jeunes, de 6 à 18 ans inclus, des familles des deux premières tranches de quotient familial mensuel.

La contribution de la commune, fixée à 50 €, est plafonnée à deux activités maximum par enfant, soit une culturelle et une sportive.

L'aide est versée à l'association partenaire et permet à son bénéficiaire d'obtenir un allègement des frais d'adhésion et d'inscription aux activités.

Le bilan de l'année 2019-2020 du dispositif, qui se stabilise, en confirme tout l'intérêt :

- un niveau d'adhésion des associations important, 22 associations sportives (dont l'ASSM et 10 de ses sections) et 11 associations culturelles ou socioculturelles,

- 436 familles, représentant 610 enfants et jeunes (279 filles et 301 garçons) ont bénéficié de remises dans les associations, dont 464 pour une association sportive et 146 pour une association culturelle. 30 enfants ont bénéficié d'une aide pour deux adhésions (une sportive et une culturelle).

Il vous est proposé de reconduire le dispositif Accès + selon les mêmes modalités qu'en 2019.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la reconduction du dispositif « Accès + culture-sport 6-18 » à destination des enfants de familles des deux premières tranches de quotient familial.

Fixe les conditions de la participation de la Ville à compter de la rentrée scolaire 2020 à 50 € par enfant et par activité (plafonnée à deux activités maximum).

Impute la dépense sur l'article 6281 fonction 422 du budget de l'exercice en cours.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et actes y afférents.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 13 mai 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_037
Date de la décision:	2020-05-13 00:00:00+02
Objet:	ACCÈS+ CULTURE-SPORT - RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	033-213304496-20200513-DG20_037-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200513-DG20_037-DE-1-1_0.xml	text/xml	914
nom de original:		
DG20_037.pdf	application/pdf	580624
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200513-DG20_037-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	580624

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2020 à 10h44min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2020 à 10h44min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2020 à 10h44min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2020 à 10h45min31s	Reçu par le MI le 2020-05-15